

Déclaration précisant que les informations précontractuelles et contractuelles complètes sur les produits sont fournis dans d'autres documents.

• Quel est le type d'Assurance ?

Il s'agit d'une surcomplémentaire Santé pour les particuliers. Cette surcomplémentaire donne accès à 11 forfaits pour un forfait d'utilisation maximal de 100€ par an, ainsi qu'un accès à une plateforme de téléconsultation privée



Ce qui est assuré :

Choix parmi les 11 prestations suivantes dans la limite d'un forfait d'utilisation maximal de 100€ par an :

- ✓ Automédication (20€/an) (Fractionnable)
- ✓ Nutrition (bilan nutritionnel et diététicien) (20€/an)
- ✓ Médecine douce (20€/an)
- ✓ Vaccins non remboursables (20€/an)
- ✓ Sport (participation sportive et inscription à une course et salle de sport) (20€/an)
- ✓ Auto test HIV (25€/an)
- ✓ Contraception (20€/an) (Fractionnable)
- ✓ Test de grossesse (10€/an)
- ✓ Montures - verres - lunettes anti-lumière bleue (sans correction) (20€/an)
- ✓ Protections hygiéniques (20€/an) (Fractionnable)
- ✓ Accès à une plateforme de téléconsultation privée
- ✓ Prothèses auditives



Ce qui n'est pas assuré :

- ✗ Toutes prestations non citées dans la colonne ci-dessus



Où suis-je couvert ?

- ✓ En France



Quelles sont mes obligations ?

- Aucune obligation n'est requise



Quand et comment effectuer les paiements ?

Pour la garantie Pack Santé, l'adhésion est forfaitaire et payable en une fois



Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

La date d'effet est fixée au lendemain de l'adhésion, pour une couverture jusqu'au 30 Septembre de chaque année, sans tacite reconduction



Comment puis-je résilier le contrat ?

Il n'est pas possible de renoncer à l'adhésion en cours d'année